

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2014 À 17 H
À LA SALLE LORRAINE-TANGUAY**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, district n° 1
Jim O'Brien, district n° 2
Michael Tuppert, district n° 3

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Sont absents : Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Hélène Thibault, district n° 4
Jean Perron, district n° 5
Marcel Gaumond, district n° 6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 17 h.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1. Avis de motion / Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2015
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

196-12-2014

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Avis de motion / Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2015

Le conseiller Jim O'Brien donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une séance ultérieure, un Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2015.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

197-12-2014

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 17 h 05.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier